

Décision

Générale

colonial

Décision n° 83-400-1930 Affectation

n° 83-400-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 mars 1930

Numéro JO
n° 400 du 31/03/1930

Date du numéro
31 mars 1930

TEXTE INTÉGRAL

M. Verger assumera provisoirement, en plus des fonctions qui lui ont été attribuées par la décision précitée, la direction effective des services de la police de Djibouti. A ce titre, M. Verger touchera une indemnité de fonctions de 200 francs par mois. Avant d'entrer en fonctions, M. Verger prêtera le serment prescrit par la loi.